

Séance du conseil Municipal du 30 avril 2025

Compte-rendu sommaire

Extension de l'atelier communal : choix des entreprises

Au vu du rapport d'analyse de ces offres réalisé par l'Atelier EMERGENCE, le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 (maçonnerie) : l'entreprise JUSTEAU pour un montant TTC de 32 820,80 €,
- Lot n° 2 (charpente-couverture) : la Sarl Georges MOREAU pour un montant TTC de 60 000,00 €,
- Lot n° 3 (électricité) : pas de réponse à l'appel d'offres.

Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier communal

Après étude de devis , le Conseil Municipal retient la société GO SOLAR de St-Georges sur Loire pour un montant TTC de 37 719,00 € pour la pose de 90 panneaux solaires.

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour la rénovation de l'éclairage public rue Henri Fricotelle à Marson

Le coût du contrôle de stabilité des mâts rue du Henri Fricotelle s'élève à 822,38 € (pas de TVA), avec une participation de la commune de 65%, soit 534,55 €.

Subventions et renouvellement d'adhésions

- Madame Nadège SIMON a présenté au conseil municipal les demandes de subventions.
Ces demandes ont été attribuées suivant le montant sollicité.

Comité des Fêtes de Rou-Marson	1 500 €
Association du Festival de Rou-Marson	1 500 €
Association Patrimoine Environnement Botanique	500 €
A.D.M.R. de Gennes	238,53 €
Comité Départemental Ligue contre le Cancer	150 €
Habitat Solidarité	300 €
Association Sportive Rou-Marson	1 400 €
Association Sportive Section Tennis	300 €
Association Familiale Rurale des Ulmes et Environs	832,50 €
Club Détente et Loisirs	400 €
Association Civile des droits de Chasse	600 €
Anciens combattants d'Afrique du Nord – Section Rou-Marson	300 €
Chorale « Chœur en Campagne »	300 €
La Croix Rouge Française	350 €
La Fondation de France	350 €

- Renouvellement d'adhésions :

- Fondation du Patrimoine : cotisation annuelle de 200 €.
- Association des Maires Ruraux de Maine et Loire : cotisation annuelle de 130 €.
- Associations Villages de Charme : cotisation annuelle de 479,15 €.

Location de terrains communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA loue des terrains appartenant à la commune pour la pratique de la chasse.

La superficie louée est de 45 ha 16 a. Pour la saison 2024-2025 le montant est maintenu à 5 euros l'hectare.

Création d'un emploi non permanent :

Considérant le départ en retraite de l'adjoint technique chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux au 1^{er} juin 2025, il est décidé d'embaucher un agent contractuel pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2025.

Jury d'Assises 2026

Un tirage au sort à partir de la liste électorale a été effectué pour la constitution de la liste préparatoire du jury d'Assises 2026.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 6 mai 2025

Le Maire,

Rodolphe MIRANDE